

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**GRAND ETIER DE SALLERTAINE**

Département de LOIRE-ATLANTIQUE (44) / Commune de SAINT-URBAIN (85230)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Ecluse du Grand-Pont-de-Beauvoir, route départementale 22	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> La route départementale 22 traverse le cours d'eau au niveau du lieu-dit Grand Pont mentionné sur Scan Littoral. Le positionnement de la limite peut donc être réalisé avec quasi-certitude à partir de l'Ortho Littorale V2 sur le côté aval de l'écluse.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

